



FACTURE ECHEANCIER

FLORIO GIOVANNI
442 route de gajessa
06500 SAINT AGNES

à Saint-Etienne, le 16/04/2019

Matériel :

Fournisseur : GREENLINES

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C14382 | PANGEE-07795

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/05/2019 pour une durée de 12 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

SAINT RAPHAEL - IBAN : FR7618315100000434496777934

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 16/04/2019 au 30/04/2019 de 25.31€HT (soit 30.37€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/05/2019	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €	05/11/2019	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €
05/06/2019	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €	05/12/2019	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €
05/07/2019	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €	05/01/2020	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €
05/08/2019	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €	05/02/2020	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €
05/09/2019	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €	05/03/2020	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €
05/10/2019	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €	05/04/2020	50,62 €	10,13 €	0,00 €	60,75 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.